

Bulletin Communal

n° 79

MARCHE-EN-FAMENNE

1^{er} trimestre 2009

Editeur responsable: M. André Bouchat

Avenue de la Toison d'Or, 45 • 6900 Marche-en-Famenne



POUR NOS

AÎNÉS

ÉCOUTE & SOUTIEN

- ➔ Sur notre territoire communal, la population des plus de 60 ans représente aujourd'hui près de 20% de la population - 3.418 habitants sur 17.195 au 15 février 2009 - et nos services communaux prévoient le passage à 21% pour la fin de l'année (la moyenne pour la Région wallonne était de 21,5% au 15/2/2008 - chiffres de INS).
- ➔ Le vieillissement de notre population est une réalité incontournable et beaucoup de collectivités locales - ou de structures non officielles - ont essayé, comme chez nous, de ne pas rompre la chaîne de solidarité entre les générations et d'améliorer la qualité de vie des aînés (*).
- ➔ Consciente de la nécessité d'intégrer les besoins des aînés dans la mise en place de ces différentes politiques locales quelque peu hétéroclites, la Région wallonne a exhorté les communes à se doter d'une structure officielle ayant pour objet d'assurer une meilleure harmonie sociale (un budget de 250.000€ a été débloqué avec pour objectif de convaincre au moins la moitié des 262 communes wallonnes de s'y mettre).
- ➔ Cette nouvelle structure porte un nom : le **Conseil consultatif des Aînés (CCA)**. Son but en quelques mots : réaliser toute recherche qui contribue à aider la société à faire face au vieillissement de la population, notamment dans les domaines des besoins, des aspirations et du bien-être des personnes âgées (SOURCE : PORTAIL DE LA RÉGION WALLONNE).
- ➔ Notre dossier sera consacré notamment à la mise en place de ce conseil et à son activation. Il faut le concevoir comme une base sur laquelle on peut développer une politique en faveur des personnes concernées. Nous verrons également que la Commune avait déjà pris les devants en la matière pour arriver à ce qui existe aujourd'hui : une **Maison des Aînés**, un titre à comprendre au sens propre (un lieu physique), comme au figuré (une association).
- ➔ Cette association officielle n'a pas pour but de supplanter d'autres associations d'aînés existantes: elle se veut pluraliste, non contraignante, ouverte à tous ceux et celles qui désirent avancer, y trouver des moments de chaleur humaine ou qui veulent "rester dans le coup" en se frottant notamment à certaines occupations qui déroutent les neurones.
- ➔ On peut aussi y cultiver un art connu depuis la nuit des temps, mais que peu d'aînés ont eu le loisir de pratiquer : l'oisiveté conviviale récréative (O.C.R.).
- ➔ Honni soit celui qui mal y voit... car comme relaxant, c'est à la fois écologique et peu onéreux...

La rédaction.



Un artiste à ce jour trop peu connu mais au réel talent (ITTEZZOHCAM) a placé quelques unes de ses oeuvres en un lieu hautement symbolique de l'histoire marchoise : le Batardeau.

Le coucou de Californie est particulièrement réussi. L'ensemble serait sponsorisé par Lakshmi Mittal pour relancer Arcelor... (info non confirmée)

(* Une réforme de l'orthographe en cours propose notamment la suppression de l'accent circonflexe sur le 'i' du mot 'aîné'. Nous l'avons maintenu, non pour faire obstruction, mais parce que notre public cible l'a toujours écrit de cette manière.



Edito p 3

Dossier : Pour nos aînés : écoute et soutien
..... pp 5, 7, 9 à 11

Communiqués pp 13, 15 et 17

MCFA p 19

BC nouvelles p 20 et 21

Agenda p 22 et 23

RAPPEL

"MIDI - SHOPPING"

JE PARTICIPE !

Les commerçants qui arborent ce logo restent ouverts sur le temps de midi. Afin de permettre de faire les achats en toute quiétude, la Ville a accordé la gratuité des horodateurs de 12h00 à 14h00.

RÉDACTION

Günther Giet

rue de la Forêt, 24 - Marche (Champlon)
tél. 084/31.23.27
gunther.giet@marche.be

MERCI

Merci aux services " Conseil Consultatif des Aînés" et "Maison des Aînés".
A Marc Lemaire et à Hubert Neu pour la relecture.

Ce bulletin communal est édité par le collège échevinal de la commune de Marche.

084/31.17.17
info@punchcommunication.be

Pour nos aînés : ÉCOUTE & SOUTIEN

➔ La Maison des Aînés



Rappelons que l'appellation "Maison des Aînés" est à comprendre de deux manières différentes mais complémentaires : c'est à la fois le nom donné à un espace matériel de rencontres (au château Jadot, 19 rue du Commerce) et la dénomination officielle d'une association de personnes.

Nous nous intéresserons d'abord à ce double aspect avant d'aborder un second sujet qui concerne le **Conseil consultatif des Aînés (CCA)**.



⬇️ BREF HISTORIQUE GLOBAL

Une enquête lancée par la commune en 2005 à tous les citoyens âgés de plus de 60 ans a permis de cibler leurs demandes et leurs besoins. Suite à ces renseignements, notre *Plan de Prévention de Sécurité* a reçu pour mission de donner vie et contenu à de nouveaux projets destinés à nos aînés dont le nombre n'a cessé de croître (chez nous, 21% de la population bientôt).

L'association "Maison des Aînés" a ainsi vu le jour en 2006, avec notamment comme objectif de créer un espace communautaire de rencontres. Le concept qui anime le projet depuis le départ consiste à **créer ou de recréer des liens** entre personnes du même âge mais aussi des liens de solidarité et d'échanges entre les générations.

⬇️ DEPUIS SEPTEMBRE 2008

Afin de faciliter l'accès au nouvel espace communautaire de rencontres (donc au Château Jadot), une rampe spéciale pour les personnes moins valides a été installée à l'arrière du bâtiment. Quelques places de stationnement réservées dans les garages à l'arrière du bâtiment complètent l'ensemble.

Les projets qui s'y développent se sont ouverts même aux personnes de plus de 50 ans, désireuses de faire des rencontres et aussi de mettre leurs talents cachés au service des autres ! Dans tous les ateliers, c'est la coopération et le partage qui animent l'esprit des activités.



⬇️ CES ACTIVITÉS PROPOSÉES SONT DIVERSES

INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

La place prépondérante prise par ces **nouvelles technologies** dans les modes de la communication et dans l'évolution des modalités de fonctionnement des services risquent de mettre en difficultés les aînés qui n'ont pas vécu cette évolution ou qui n'ont pas pu s'y adapter.



C'est pourquoi on y propose différents ateliers d'initiation à ces nouvelles technologies. En effet, les seniors sont clairement en demande d'un accompagnement pour pouvoir se les approprier sans trop de pression ni de contrainte. A titre d'exemples, citons les ateliers :

- **Internet** : premiers pas vers l'utilisation de l'outil internet, notions de base, recherches et mails et petits ateliers ponctuels tels que le chat, les jeux et les achats en ligne...
- **Traitement de texte** : écrire une lettre, une nouvelle, ses mémoires...faire de jolies présentations et illustrer ses textes.
- **Photographie numérique** : apprendre la bonne utilisation de son appareil : transfert sur son PC, organiser et retoucher ses photos, créer son propre album sur le net.
- **SOS informatique** : atelier animé par un aîné bénévole et passionné ; il répond aux diverses questions qui hantent encore les personnes qui souhaitent approfondir leurs acquis.
- En projet, quelques passionnés vont réaliser un **blog** sur la Maison des Aînés, c'est-à-dire un espace sur le net avec photos et commentaires concernant le déroulement des activités.

MAINTIEN DE LA FORME : l'association propose une gymnastique d'entretien pour des personnes encore valides et en bonne santé ; chacun a la possibilité de travailler à son rythme.

PEINTURE ACRYLIQUE : pour les plus initiés, c'est le plaisir de peindre au sein d'un groupe et pour les débutants, l'animatrice guide et prodigue ses bons conseils. Chacun peint ce qu'il veut.

L'ATELIER DANSES FOLKLORIQUES réunit les aînés qui aiment bouger sur une musique folklorique de nos régions ; un accordéoniste et une trompettiste accompagnent gaiement les pas de danse, expliqués par Joëlle et Angèle, spécialistes du groupe local de danses « La Plovinète ».

EXPRESSION THÉÂTRALE : improviser, jouer et créer ensemble...les premiers pas sur une scène ! Pour beaucoup d'aînés, faire du théâtre est un rêve d'enfant. Pour tous, c'est l'occasion de renouer avec la créativité, avec l'esprit de groupe et aussi de découvrir un mode d'expression enrichissant.

SCRAPBOOKING : le plaisir de mettre ses photos en page ; comment réaliser des pages d'album et approche de plusieurs techniques : pochoir, gabarits, découpe.

TEMPS LIBRES : les ateliers du mardi après-midi s'appellent **temps libres** : moments de rencontres, de détente, de créativité et d'information.



DES PARTENARIATS : la Maison des Aînés favorise un maximum de **partenariats** avec les services de la Ville ou avec le tissu associatif local concernant la réalisation de ses activités ; C'est ainsi que l'atelier " Sport" est encadré par un animateur de l'asbl Sports en Marche ; de même, les ateliers "Nouvelles technologies" sont animés par le personnel du Centre de Support télématique.

Des collaborations et animations sont aussi établies avec la Maison du Tourisme, La Maison de la Culture, le Musée de la Famenne...



LES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS : La Maison des Aînés est aussi engagée dans des projets intergénérationnels. Une collaboration avec l'association des **Compagnons de la Maison** qui organise une formation d'ouvriers polyvalents en est à sa deuxième édition. Des "experts" issus du public fréquentant la Maison des Aînés encadrent et forment des jeunes demandeurs d'emploi . Ces experts sont d'anciens maçons, enseignants, chefs d'entreprise,...et partagent leur savoir ou leur savoir-faire avec les jeunes.

Un atelier "bonne utilisation de son GSM" est organisé avec la collaboration de jeunes fréquentant l'AMO mikado ; chaque aîné vient avec son portable et un jeune répond à ses questions et le conseille dans la manipulation de son téléphone : gérer ses contacts, envoyer un sms, répondre à un sms, etc...

LE BARBECUE ESTIVAL réunit chaque année les participants des différents ateliers autour d'un sympathique repas; ce moment permet à tous de se rencontrer entre utilisateurs et animateurs et surtout de renforcer les liens .

La fréquentation de la Maison des Aînés ne suppose pas le paiement préalable d'une cotisation ; chaque adepte est libre de picorer à sa guise dans le vaste panel d'activités, selon ses goûts, ses envies, et son rythme. La plupart des activités coûtent de 1 à 3 euros par séance.

En cas de souci de **mobilité**, la Maison des Aînés peut aller chercher les personnes désireuses de se rendre à l'une ou l'autre activité et les ramener à leur domicile : coût : 1€



Au cours de ces ateliers **temps libres**, on joue au scrabble ou à différents jeux de société pour entretenir sa mémoire ; on visionne un dvd et on en discute, on fait du loisir créatif (bijoux, décoration, couture,...) ;

SORTIES COLLECTIVES : Plus ponctuellement, des petites sorties collectives sont organisées avec comme objectif principal, la bonne connaissance de notre région : Musée de la Famenne, Grottes de Hotton, Musée du rail à Jemelle, goûter chez Accueil Famenne de Rochefort, Brasserie artisanale de Ambly, Maison du Tourisme, vitraux Folon à Waha, etc...

DES INFORMATIONS CONVIVIALES sont parfois organisées sur des thèmes variés : « les chemins de Compostelle » racontés par un citoyen marchois ; information sur la maladie de Parkinson, donnée par un travailleur social de l'association ; dans le cadre de l'opération *viasano*, « manger équilibré et petit budget, c'est possible », etc.



OUPS !

Suite à un incident technique indépendant des responsables, le fichier informatique contenant les coordonnées de personnes intéressées par le programme mensuel du projet a été perdu ! Nous encourageons donc toutes les personnes qui s'interrogent sur le fait de ne plus recevoir les renseignements sur nos activités, à nous téléphoner afin que nous puissions encoder à nouveau leurs coordonnées et ainsi poursuivre notre collaboration.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, n'hésitez pas à prendre contact au 084/320 101, ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : aines@marche.be, ou encore à vous rendre directement sur place le mardi entre 14 et 17 heures afin de rencontrer les animateurs des projets.

Le Conseil Consultatif des Aînés

COMMENT EST-IL NÉ ?

Dans nos pays, il y a aujourd'hui un bouillonnement sociétal qui tend à accorder aux aînés une plus grande attention face au "jeunisme" ambiant. Comme dit dans l'éditorial, les instances communales et régionales en ont pris conscience et souhaitent de plus en plus que les aînés puissent donner leur avis sur tout ce qui peut avoir une incidence sur leur manière de vivre ou de s'intégrer dans la vie communautaire (sans compter que certains peuvent avoir des avis pertinents sur des sujets précis dont ils ont la maîtrise).

Suite à une circulaire ministérielle récente prenant ces éléments en compte, le Conseil Consultatif des Seniors de la Ville de Marche (anciennement Commission de la personne âgée, créée en novembre 2001 par la Ville, pionnière en la matière) a été rebaptisé **Conseil Consultatif des Aînés (CCA)**.

Afin de pérenniser cette nouvelle structure, les précédents statuts ainsi que la composition ont été modifiés avant d'être approuvés par le Conseil communal.

Depuis lors, le Conseil Consultatif des Aînés a déjà eu l'opportunité de se réunir à deux reprises depuis octobre 2008, et le règlement d'ordre intérieur vient d'être approuvé. Ce conseil souhaite vivement valoriser la place de la personne âgée au sein de la société.

OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

LE CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS SE DONNE COMME OBJECTIFS :

- de favoriser l'autonomie des aînés et de promouvoir leur qualité de vie en participant à des organisations représentatives dans le but d'élaborer des mesures qui les concernent.
- de permettre et d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens.
- de renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion des aînés.
- de veiller aux intérêts des personnes âgées et à délibérer sur toutes les questions qui, au plan communal, les concernent directement ou indirectement.



Concrètement, LE CONSEIL AURA COMME SOUCIS

- d'examiner la situation des aînés sous toutes les formes tant au point de vue moral que matériel.
- de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée et de la vieillesse.
- de faire connaître les désirs, les aspirations, les droits des seniors.
- de tendre à une intégration effective dans la vie communautaire.
- de susciter la participation citoyenne des aînés pour le mieux-être de tous.
- de veiller à entretenir de bonnes relations entre les différentes générations en établissant entre elles un dialogue permanent.

En résumé, le conseil a pour mission de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

PLANNING - PROJETS DU CCA

Le conseil souhaite mettre en place des groupes de travail, lors desquels des experts seront invités afin de traiter des problématiques qui préoccupent nos aînés, et le planning pour l'année 2009 vient d'être établi :

- Février :** Réunion sur le thème de la mobilité
- Mars :** Réunion sur le thème de la santé
- Avril :** Réunion sur le thème de la citoyenneté, du cadre de vie, et de l' intergénérationnel
- Mai :** Réunion sur le thème du logement
- Juin :** Réunion sur les thèmes pauvreté, précarité, solidarité

Suite à ces réunions, le conseil projette d'organiser les **Assises des Aînés**. Lors de celles-ci, tous les membres de toutes les associations des personnes âgées, ainsi que tous les aînés de la commune seront conviés. Ces assises auront probablement lieu au Wex-Club en octobre. De ces assises devrait émaner un bottin consacré aux personnes âgées ; il reprendrait exhaustivement toutes les informations, activités, adresses utiles, etc. destinées aux seniors.

Aussi, une page internet est en cours de réalisation, elle sera bientôt accessible sur le site de la Ville : www.marche.be

COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

SUITE À UN APPEL À CANDIDATURES, LE CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS SE COMPOSE DE :

- ◉ **Quatorze représentants des aînés ou de la vie associative** : Bernadette ANDRE, Marie-Rose CLAES, Madeleine DESIROTTE, Jeannine SANTENS, Monique WOLTERS VAN DER WEY et Jacqueline ZORGNOTTI, Hubert BARNICH, Guy CHAPUIS, Emile DUMONT, René FORGEUR, Georges LOUVIAUX, Louis THOMAS, Marcel VERFAILLIE et Robert NOIRHOMME.
- ◉ **Cinq membres du Conseil communal nommés par lui pour servir d'agents de liaison** : Bertrand LESPAGNARD, Officier d'Etat Civil, Echevin de la population, Mieke PIHEYNS, Echevine de la Santé et de l'Environnement, Annette SMEETS, Jean-Paul SOLOT, Isabelle LOMBA, membres du Conseil Communal.
- ◉ **Un représentant de l'administration communale** : Cédric BODSON
- ◉ **Les cinq membres du bureau (gestion journalière) désignés sont :**
Président : Bertrand LESPAGNARD
Vice-président : Louis THOMAS
Secrétaire : Cédric BODSON
Jacqueline ZORGNOTTI
Marcel VERFAILLIE



Une partie des membres du CCA. De g à d : A. Fourmeaux (représentant R. Noirhomme), R. Forgeur, B. Lespagnard, J. Zornotti, H. Barnich, J. Santens, M. Wolters Van der Wey, C. Bodson, A. Feroumont-Smeets, L. Thomas, M-R Claes et G. Louviaux.

ASSOCIATIONS REPRÉSENTÉES AU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

ASBL WALLONIA

représenté par son président Hubert BARNICH.

Objectifs de l'association : recherches généalogiques sur la province et les communes limitrophes de la province de Namur, histoire locale.

Activités proposées : atelier journalier chaque matin au CST. Réunions, le 3^{ème} samedi du mois. (voir <http://wallonia-asbl.be/aganda.htm>)

PENSIONNÉS ET PRÉPENSIONNÉS FGTB/CGSP

Régionale du Luxembourg, représentés par M. Georges LOUVIAUX, délégué et secrétaire intersectoriel.

But de l'association : maintenir des pensionnés dans les instances syndicales, par leur participation dans les comités. Défendre leurs droits, maintenir la liaison des pensions au bien-être et dans les services publics maintien de la péréquation des pensions. Maintenir une solidarité entre les actifs et les pensionnés.

Activités proposées par l'association : diverses activités festives (goûter, excursions, rencontres, ...) accessibles à tous.

PENSIONNÉS ET PRÉPENSIONNÉS SOCIALISTES DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG

représentés par M. Louis THOMAS, secrétaire.

But de l'association : défendre les intérêts, les droits, la santé, le bien-être, etc... des pensionnés et prépensionnés de la province.

ASBL « A MON NOS AUTES »

représentée par M. Marcel VERFAILLIE, président.

Activités pour l'année 2009 : tous les mardis de 13h à 17h : jeux de cartes et goûter, dîner des joueurs de cartes en mars, deux excursions, deux grands dîners des membres et dîner des joueurs de cartes en décembre et en fin d'année un après-midi au théâtre du « Trocadero » à Liège.

ASBL « SOLIDARITÉ EN MARCHÉ »

représentée par M. Robert NOIRHOMME, président.

But poursuivi par l'association : collecte auprès des personnes âgées (65 ans) ou handicapées ou invalides des déchets triés et leur transport au parc à conteneurs.

PPCA - PENSIONNÉ(E)S, PRÉPENSIONNÉ(E)S, CHÔMEURS ET CHÔMEUSES AGÉ(E)S

représentés par Bernadette ANDRE, membre.

But de l'association : améliorer les conditions de vie des seniors, émettre des revendications qui traitent des pensions, de la santé, de la mobilité, ...

ASBL « L'AMICALE DES AÎNÉS DE MARLOIE »

représentée par Marie-Rose CLAES, présidente.

Activités pour l'année 2009 : un dîner pour permettre aux personnes âgées de sortir avec leur famille un dimanche, ensuite un goûter de Pâques, 2 excursions, un cours de couture les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, un cours d'art floral les 1^{er} mardi du mois, tous les lundis un cours de gym, 1 voyage de +/- 10 jours en septembre (cette année à Prague), et un dîner en décembre pour la fin de l'année.

ASBL « LES AÎNÉS EN MARCHÉ »

représentés par Maud DESIROTTE, présidente.

Balades : le 1^{er} mardi de chaque mois + conférences ou excursions : le 2^{ème} mardi de chaque mois, sauf exception et pas pendant juillet, août et décembre (v. communiqués).

UCP - SPORT SENIORS,

qui dépend du comité régional du Luxembourg, représentée par Monique WOLTERS VAN DER WEY, présidente du secteur de Marche.

But de l'association : encourager et organiser, dans les meilleures conditions de sécurité l'activité physique, la participation et l'engagement des aînés dans la vie sociale, culturelle et économique.

MAISON DES AÎNÉS,

représentée par Jacqueline ZORGNOTTI, membre. (Voir informations dans le présent dossier)

CONTACT :

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, n'hésitez pas à contacter Cédric Bodson soit par téléphone, au 084/32.70.71, soit par courrier électronique à l'adresse : cedric.bodson@marche.be ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : 26, rue des Carmes, 6900 Marche-en-Famenne.

➔ Et la santé de nos aînés ?

Pour bien vivre et profiter pleinement de la vie, à la découverte du temps de vivre, de se consacrer à sa famille, à ses amis et ... à soi :



Quelques petites astuces pour préserver votre «santé» :

NE MANGEZ PAS MOINS MAIS MIEUX !

- **Mangez de tout** (pour couvrir tous les besoins de votre organisme) et répartissez-les bien sur toute la journée.
- **Cuisinez à l'huile** (d'olive) et variez vos huiles d'assaisonnement (colza, noix, tournesol, soja, noisette, lin, argan, pépins de raisin, germes de blé...);
- **Ne supprimez pas la viande !** mais préférez-la peu grasse. Consommez du poisson (hareng, sardines, saumon...) et des volailles plusieurs fois par semaine (sans oublier le foie, les œufs).



• **Mangez régulièrement du bon pain** (avec une petite noix de beurre) **et consommez des féculents complets** (riz, quinoa, boulgour, pâtes complètes) ;

• **Réservez une place de choix aux légumes et fruits** (vitamines, minéraux, fibres), crus et cuits, frais, en conserve ou surgelés, et pensez aux jus de légumes et produits laitiers aux moments des collations et en-cas !

• **Salez modérément** et ne resalez pas systématiquement sans goûter !

• **Buvez beaucoup d'eau** et un peu de vin à l'occasion !

Attention à ces petits riens qui font plaisir mais qui font souvent « déraiper » : chips, biscuits grignotages d'apéritifs (sel et graisses), viennoiseries (croissants et autres : graisses), boissons sucrées (sodas), barres chocolatées (graisses et sucre), apéritifs et digestifs (alcool et calories).



PRÉSERVEZ VOTRE CAPITAL «FORME»

en veillant à respecter les règles élémentaires de prudence, une pratique régulière adaptée à vos besoins, à vos capacités et à votre goût :

• **Ménagez-vous des moments de détente :**

marche journalière, natation, cyclisme de randonnée, gymnastique d'entretien qui font partie de ces activités à pratiquer régulièrement et à son rythme, un rythme plus modéré à partir de 70 ans...



• **Pensez au confort pendant l'effort :** vêtements souples, chaussettes en coton, bonnes chaussures adaptées...

PRENEZ LA VIE « À PLEIN CŒUR » ET MORDEZ LA VIE À PLEINES DENTS :

• **Ayez des projets plein la tête** (sorties, voyages, clubs aînés, théâtre, culture, soutien scolaire, ...);

• **Continuez à avoir une vie active, une vie sociale** et partagez aux plus jeunes générations votre savoir et votre expérience ;

• **Entretenez votre mémoire** (jeux de société, mots croisés, sudoku, etc.).

EXTRAITS DE LA BROCHURE FÉD.FR.DE CARDIOLOGIE

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER une belle brochure à votre attention :
« **Alimentation des personnes âgées** »
de Health & Food Focus :

http://www.apaqw.be/files/files/Pdf/HnF/hf_3age.pdf

1. A PROPOS DU CENTRE DE SECOURS MÉDICALISÉ (CSM) DE BRA-SUR-LIENNE

La province de Luxembourg participe activement au maintien et au développement du Centre de Secours Médicalisé (CSM) de Bra-sur-Lienne en l'aidant financièrement. Toutefois, le CSM, qui n'obtient aucune aide de l'État, ne saurait trouver son équilibre financier sans ses nombreux affiliés. Ceux-ci représentent à eux seuls près de 35 % de son budget annuel de fonctionnement. C'est pour cela que nous vous adressons, chers affiliés marchois, un IMMENSE MERCI !

Pour information, au 1^{er} janvier 2009, Marche était 18^{ème} au classement des communes de la province de Luxembourg en termes de pourcentage d'affiliés par rapport à sa population totale. Voici les chiffres :

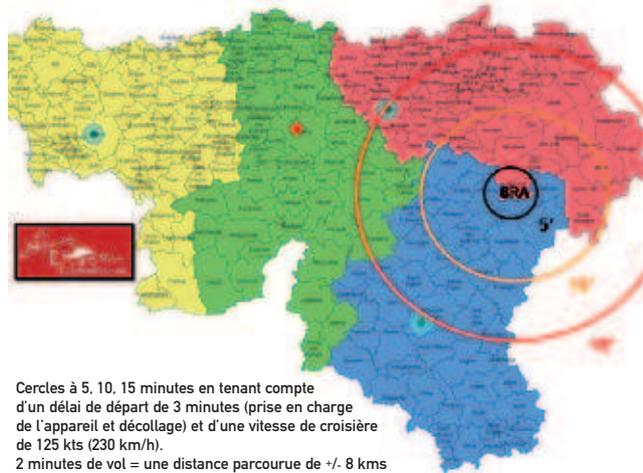
Nombre de cartes de soutien pour la commune de Marche	Nombre de personnes affiliées pour la commune de Marche	Pourcentage de la population de la commune de Marche affiliée
429	944	5,5 %

Réduire le temps

Vous devez savoir que certaines spécialisations médicales ne sont pas représentées à l'hôpital de Marche. Certaines pathologies peuvent nécessiter un transfert urgent vers un autre centre hospitalier.

L'hélicoptère divise en moyenne par 3 le délai d'intervention et permet de diminuer le facteur « temps ». Celui-ci est déterminant pour le traitement efficace des graves problèmes de santé.

La commune de Marche se trouve également à proximité de la plus grande zone rouge de Belgique. Cette zone, telle que définie par le ministère de la Santé Publique, indique qu'aucun Service Mobile d'Urgence et de Réanimation hospitalier (SMUR) n'est capable d'arriver par la route dans les communes qui s'y trouvent pour vous secourir endéans les 15 minutes, délai préconisé par les experts médicaux du monde entier. Nous sommes intervenus 386 fois dans la province de Luxembourg en 2008. Le tableau suivant reprend les différents types de missions pour la province :



Cercles à 5, 10, 15 minutes en tenant compte d'un délai de départ de 3 minutes (prise en charge de l'appareil et décollage) et d'une vitesse de croisière de 125 kts (230 km/h).
 2 minutes de vol = une distance parcourue de +/- 8 kms
 7 minutes de vol = une distance parcourue de +/- 28 kms
 12 minutes de vol = une distance parcourue de +/- 48 kms

Type de missions	Nombre de missions en province de Luxembourg	% par rapport au nombre total de nos missions primaires / de nos transferts inter-hospitaliers-urgents
*Missions primaires	301	52%
*Transferts inter-hospitaliers urgents	85	43%

- * Les missions dites " primaires " requièrent la présence, sur le lieu de l'accident ou au domicile, d'une équipe d'intervention (médecin, infirmier) dans le but de prendre en charge et de stabiliser le patient avant son transport vers l'hôpital.
- * Les transferts inter-hospitaliers urgents permettent la prise en charge du patient par un hôpital spécialisé dans le traitement de sa pathologie aiguë.

Depuis peu, le CSM de Bra-sur-Lienne est totalement intégré dans le logiciel CITYGIS (logiciel qui permet de mobiliser l'équipe médico-infirmière qui sera le plus rapidement au "chevet" du patient) de la centrale 100 d'Arlon et de celle de Liège (centrales qui gèrent l'aide médicale urgente pour les provinces de Luxembourg et de Liège). Cette intégration est la preuve d'une reconnaissance toujours plus importante de notre Centre hélicoptère et elle nous permettra d'encore mieux secourir les habitants des 2 provinces et les personnes qui s'y rendent, en complétant l'offre des services de secours terrestres existants.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!
Aidez-nous à sauver des vies et bénéficiez de la gratuité du transport hélicoptère en vous affiliant au CSM de Bra-sur-Lienne.

Inscription
 A retourner par courrier ou par fax. Il est également possible de s'inscrire via le site du CSM: www.spiritofsluc.be
 Adresse: CENTRE DE SECOURS MÉDICALISÉ
 Rue Bierieux, 69 – 4990 Bra-sur-Lienne
 N° de compte: 248-0440440-90
 Fax: +32-(0)86-45 03 34
 E-mail: mail@spiritofsluc.be

Demande de carte d'affiliation
 Oui, je désire recevoir ma carte d'affiliation individuelle au prix de 30 € par an.
 Oui, je désire recevoir ma carte d'affiliation familiale au prix de 47 € par an.

Nom:
 Prénom:
 Adresse:
 Code postal et localité:
 Téléphone ou GSM:
 E-mail:
 Date de naissance: Date de naissance:
 Epouse ou conjoint(e): Date de naissance:
 Enfant: Date de naissance:
 Enfant: Date de naissance:
 Enfant: Date de naissance:

Important: votre carte sera activée dès réception du paiement sur notre compte 248-0440440-90.

Conditions
 Le Centre de Secours Médicalisé exécute ses missions dans la mesure de ses possibilités techniques, opérationnelles et des moyens disponibles. Il ne peut donc exister de droit à ces prestations. La décision et la manière d'intervenir relèvent de nos critères médicaux, sociaux et opérationnels. Les conditions d'affiliation au CSM sont disponibles sur simple demande.

Vous n'êtes pas encore affiliés à notre service ?



Une affiliation vous offrira, en cas de besoin, la gratuité du transport en hélicoptère mais, en plus, vous soutiendrez l'exceptionnel effort du CSM qui est à la disposition de tous.

Le CSM souhaite conserver sa neutralité afin de pouvoir toujours offrir au patient la meilleure prise en charge médicale possible.

Coût annuel de l'affiliation :

47 euros pour une famille ou 30 euros pour une personne seule !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, contactez-nous au numéro de téléphone : 086/450.339 (matin) ou visitez notre site web : www.spiritofstluc.be

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN ! NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

2. MIC-ADOS COMMUNIQUE :

a) La Bougeotte, service baby-sitting solidaire cherche à renforcer son équipe de baby-sitters. Ce service permet aux familles vivant des difficultés financières de pouvoir chercher des activités, faire des démarches sociales ou administratives ou tout simplement souffler un peu. Le service compte déjà plusieurs baby-sitters expérimentés disponibles en soirée ou le week-end. Or, la plupart des demandes qui nous parviennent sont pour des baby-sittings pendant la journée en semaine.

Mic-Ado recherche donc des personnes libres en journée. Attention : il s'agit d'une activité rémunérée (max. 8h/semaine) et les personnes bénéficiant d'un chômage complet indemnisé ne peuvent malheureusement pas travailler avec nous.

CONTACT : Marie-Laure Thiry ou Valérie Wautelet à Mic-Ados, Rue des Brasseurs, 21, 6900 Marche, 084/ 31 19 31 ou 0496/ 38 33 46

b) « Accueil Assistance » et ma commune :

UN PARTENARIAT UTILE À L'APPROCHE DE L'HIVER ! « Accueil Assistance », c'est un service professionnel qui propose trois métiers : la garde d'enfants malades à leur domicile, la veille d'enfants en milieu hospitalier et le remplacement de personnel en milieu d'accueil. Votre commune est partenaire ! Grâce à ce partenariat, elle vous fait bénéficier d'une réduction financière lorsque vous faites appel au service. Les assistantes vous garantissent une présence réconfortante, chaleureuse et responsable auprès de lui, et ce pendant toute votre absence.

La collaboration entre votre commune et « Accueil Assistance » vous facilite l'accès à ce service de proximité et de qualité. Vous partez travailler l'esprit tranquille et votre enfant se trouve entre de très bonnes mains. Merci ma commune !

COMPOSEZ le 063/24.24.40-41 et vous recevrez toutes les informations souhaitées. Vous pouvez aussi visiter le site de l'ASBL qui organise ce service : www.promemploi.be

3. LE CLUB SOROPTIMIST DE MARCHÉ a remis DES DONNS À 4 ASSOCIATIONS :

- Restos du Coeur à Marche - 800,00 €
- Asbl Thinley" (au profit des petits moines thibétains en Inde - Marie-Agnès Perin) à Marche - 500,00 € + 1 palette de cahiers (offerte par Bricolux)
- "La Gâte d'Or" à Harsin - 1000,00 €
- Asbl Baluchon Alzheimer (Martine Auriel) à Marche - 500,00 €

4. LA PROPRETÉ DES COURS

D'EAU c'est l'affaire DE TOUS : la Wallonie doit présenter à l'Europe son programme de mesures de sauvegarde de ses ressources en eau et pour « marquer le coup », votre Commune a procédé à une « Action rivière propre » organisée conjointement avec le Contrat de rivière de la Lesse et Idelux.

Peut-être avez-vous remarqué les ouvriers communaux dans un cours d'eau près de chez vous : la Wamme. Ils ont retiré des déchets de toute nature : ferrailles, pneus, bouteilles, cannettes, plastiques...

Objectif : donner un coup de pouce à la mise en œuvre de la Directive-Cadre-Eau, cette directive européenne qui impose aux Etats de restaurer la qualité de l'eau d'ici 2015. La mise en œuvre de cette directive passe par un programme de mesures qui est actuellement soumis à votre avis via une enquête publique. Et aussi attirer l'attention de tous sur l'avenir de nos cours d'eau et de nos réserves d'eau potable. L'eau potable va devenir le bien le plus précieux de la planète. Ceux qui souillent l'eau se moquent de l'avenir de nos enfants.

Retirer les déchets n'est que la partie visible de la qualité de l'eau. Des efforts doivent également être portés pour préserver l'eau de la pollution moins visible, les déversements d'eaux usées, de produits toxiques...



Respecter l'eau, c'est se respecter. Nous sommes tous solidaires devant cet enjeu majeur.

Un panneau est ou va être installé sur le site nettoyé : ce panneau est placé pour remercier la Commune mais aussi tous les bénévoles qui nettoient les berges lors de l'opération rivière propre organisée chaque année au printemps.

PARTICIPEZ à l'enquête publique sur le programme de mesures pour la sauvegarde de l'eau (jusqu'au 15 décembre) : via le site www.eau.wallonie.be ou en contactant le Contrat de rivière de la Lesse, rue de Dewoin, 48, 5580 Rochefort - 084/222 665 crlesse@skynet.be

4. CONSTRUCTION ET RÉNOVATION :

Intégrez la dimension « eaux usées »

VOUS CONSTRUISEZ OU RÉNOVEZ UNE HABITATION ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif ou autonome, certaines mesures doivent être prises pour une meilleure protection de nos ressources en eau.

Rappelons que le cadre légal définit trois régimes d'assainissement :

- le régime d'assainissement collectif (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts) ;
- le régime d'assainissement autonome (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire) ;
- le régime d'assainissement transitoire (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive en collectif ou en autonome). Ce régime d'assainissement n'est pas rencontré sur la commune.

RENSEIGNEZ-VOUS au préalable auprès de l'administration communale pour savoir de quel régime (collectif, autonome) relève votre bien. Cette démarche est primordiale afin de vous éviter des frais inutiles comme par exemple, l'installation d'un système d'épuration individuelle alors qu'il ne se justifie pas !

A chaque régime d'assainissement correspondent des obligations bien spécifiques résumées ci-dessous :

En zone d'assainissement collectif :

- Raccordez obligatoirement votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci

existe en ayant préalablement obtenu l'autorisation écrite du Collège communal.

Si l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique OU lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres munie d'un by-pass¹. Voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.

Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, n'installez pas de fosse septique.

N'installez surtout pas de systèmes d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif !!

- Séparez les eaux claires² et les eaux usées jusqu'en limite de propriété. Les eaux claires doivent, dans la mesure du possible, être évacuées par un mode d'évacuation autre que l'égout.

ATTENTION : ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle ! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome.

Obligations en zone d'assainissement autonome :

- Équipez obligatoirement votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) lors des travaux de construction ou de rénovation*.

NOUVEAUTÉS en zone d'assainissement autonome :

→ Priorité à l'infiltration !

Pour les SEI installés à partir du 1^{er} janvier 2009, les eaux épurées devront être évacuées par infiltration dans le sol (drains dispersants). Si cela s'avère impossible au terme d'un test de perméabilité, l'évacuation pourra se faire dans une voie artificielle d'écoulement (fossé, aqueduc...) ou dans une eau de surface.

→ De l'agréé !

Il existe des SEI agréés et d'autres qui ne le sont pas ! Les montants de la prime régionale sont nettement plus importants pour les systèmes agréés. A partir du 1^{er} janvier 2009, tout SEI installé pour une nouvelle habitation devra être agréé par la Région wallonne ! La liste des SEI agréés est disponible à l'adresse internet suivante : http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes_epuration.htm

→ Les primes ?

Il n'y a pas de prime régionale pour l'installation d'un SEI lors de la construction d'une nouvelle habitation. Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation* de leur habitation peuvent bénéficier de la prime régionale plafonnée à 4000 €, voire 5000 € sous certaines conditions.

Tous les immeubles à rénover sont-ils concernés par ces obligations ? Non, par rénovation, il faut entendre les aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée par l'habitation. C'est le cas notamment des rénovations qui ont pour objet la création d'un nouveau logement.

BESOIN D'INFORMATIONS PLUS PRÉCISES AU SUJET DE L'ASSAINISSEMENT DE VOS EAUX USÉES ? Contactez : l'administration communale ou l'organisme d'assainissement agréé : AIVE - Service d'Aide aux Communes Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B-6700 Arlon tél.: +32 (0) 63 231 811 www.aive.be

Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement et sur les montants et conditions d'octroi des primes ou encore sur la démarche à suivre pour l'installation d'un système d'épuration

individuelle, procurez-vous les brochures de l'AIVE sur le site www.aive.be ou sur simple demande : « Vos eaux usées »

¹ La fosse septique pourra ainsi être mise hors service lorsque les eaux usées de l'habitation seront traitées par une station d'épuration collective.

² Eaux de toiture, drains, eaux de ruissellement...

5. PRIMES COMMUNALES ÉNERGIE

IMPORTANT : Les primes communales à l'énergie sont subordonnées à l'octroi préalable de la prime régionale pour les mêmes travaux.



AUDIT énergétique 100€ Un audit préalable est obligatoire pour bénéficier des primes à l'isolation des sols et des murs.

ISOLATION (murs-sols-toit ou combles et vitrage)

30% du montant de la prime régionale avec un maximum de 750€, 1000€ pour deux postes, 1250€ pour trois et 1500€ pour les quatre postes. Un dossier par bâtiment sur 5 ans. Le cumul n'excède pas 60% de l'investissement.

Panneaux solaires THERMIQUES (soltherm)

Eau chaude sanitaire. 620€ (prime réduite si montant des trois primes Région. Province -400€ - et Commune supérieur à 75% de l'investissement).

Panneaux solaires PHOTOVOLTAÏQUES (solwatt)

Production d'électricité. 20% du montant de la prime régionale avec un maximum de 700€.

CONTACTS : ADMINISTRATION COMMUNALE :

PERMANENCES CONSEILLÈRE EN ENERGIE :

Conseils construction-rénovation, URE et primes énergie :

M^{me} Solange David 084/32.01.07 solange.david@marche.be

LUNDI de 14h à 20h00 et sur rendez-vous

Service Travaux-Maison Jadot Rue du Commerce, 17 à Marche

SERVICE ENVIRONNEMENT :

M^r Vincent Bernard 084/32.70.46 vincent.bernard@marche.be

URBANISME - LOGEMENT :

M^{me} Nadia Halin 084/32.70.23 (le matin) nadia.halin@marche.be

6. Les Aînés en Marche organisent des conférences, des excursions et des marches qui sont ouvertes à tous sans affiliation ou cotisation quelconque et sans limite d'âge.

Quelques exemples :

- Le mardi 21 avril 14h 30 Maison de la Culture, salle Erasme : Conférence: "962 jours à vélo et en famille sur les routes du monde" par Nathalie Renard de Aye. 32 mois de péripéties, 20.000 km à vélo à travers le monde... une vraie école de vie que vous pourrez partager... PAF : 4€
- Le mardi 5 mai Marche de + ou - 7 km. Rendez-vous : 13h30 place de l'Étang à Marche pour covoiturage.
- Le mercredi 13 mai Excursion "Bienvenue chez les Ch'tis" à Bergues. Au programme : visite de la ville en tramway, du musée municipal, repas dans une taverne flamande, visite guidée du tournage du film. PAF: 49€ par personne repas compris à verser au compte 194-0110091-93 des Aînés en Marche avant le 8 mai.
- Le mardi 2 juin Marche de + ou - 7 km organisée par Eugène Grenson. Rendez-vous : 13h30 place de l'Étang à Marche pour covoiturage.
- Le mardi 9 juin Excursion : Le château de Vianden et la découverte dégustation des caves Bernard Massard à Grevenmacher. PAF: 33€ par personne repas compris à verser au compte 194-0110091-93 des Aînés en Marche avant le 4 juin.



SAISON 08 | 09

MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE
CENTRE CULTUREL RÉGIONAL
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne
Tél.: (084)31.46.89 - Fax: (084)31.14.11
E-mail: mcfa@marche.be
www.maisondelaculture.marche.be
www.triangledesbellesmusées.be
Billetterie ouverte du mardi au vendredi
de 12h à 18h

Un seul n° de réservation :
(084)32.73.86

THÉÂTRE

THÉÂTRE FORAIN

TRISTAN ET YSEUT

PAR LES BALADINS DU MIROIR

Une histoire mythique, un amour légendaire. Lovés au cœur du chapiteau des Baladins du Miroir, Tristan conte fleurette à sa chère Yseut. Avec 14 comédiens et musiciens hauts en couleur !
Vendredi 8 mai et samedi 9 mai 2009 à 20h15 Place de la Gare | Rochefort.

Adultes : 20€ ou 11 chèques culture | Etudiants et demandeurs d'emploi : 15€ ou 7 chèques culture | Article 27 : 1,25€
UNE ORGANISATION DE LA MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CULTUREL DES ROCHES DE ROCHEFORT ET LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE ROCHEFORT.



(c) Robert Lorette

MUSIQUE

JAZZ / ELECTRO / HIP HOP
NTOUMOS EN CONCERT

Créé autour du trompettiste Dominic Ntoumos, un groupe navigant entre Bruxelles et Londres, à la croisée du jazz, du hip-hop, de l'électro. Pas loin d'Aka Moon, groovy, endiablé et rythmé !

Vendredi 27 mars 2009 à 20h15 | Maison de la Culture | Marche-en-Famenne. Adultes : 13,5€ ou 7 chèques culture | Etudiants et demandeurs d'emploi : 7,5€ ou 3 chèques culture | PASSE Jeunes : 6,5€ | Article 27 : 1,25€

MUSIQUE DU MONDE N'FALY KOUYATÉ & DUNYAKAN

EN CONCERT

Originaire de Guinée et magnifique joueur de kora, N'faly Kouyaté présente ici son nouveau projet sextet. Mêlant instruments africains et occidentaux, une musique inspirée de la culture mandingue.

Samedi 25 avril 2009 à 20h15 | Maison de Village | Mormont. Possibilité de combiner le concert avec un repas.

Adultes : 8€ ou 4 chèques culture | Etudiants et demandeurs d'emploi : 5€ ou 2 chèques culture | Article 27 : 1,25€

ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CULTUREL D'EREZÉE ET LA VOIX DE LA JEUNESSE ASBL.

LE PRINTEMPS MUSICAL DE WAHA

Un programme de musique classique organisé en partenariat avec le Conservatoire de Musique de Marche/Ciney/Rochefort.

TRIO ELEKTRA EN CONCERT

Un trio féminin composé d'une pianiste, une clarinetiste et une violoniste. Un hommage aux compositeurs qui ont réuni les bois, les cordes et les claviers depuis Mozart jusqu'à nos jours.

Vendredi 29 mai 2009 à 20h15 | Eglise Saint-Etienne | Waha (Marche)

MUSIQUE CLASSIQUE

ENSEMBLE QUARTZ EN CONCERT

Un quintet à vent, c'est plutôt rare. L'occasion était trop belle avec l'Ensemble Quartz : les cinq musiciens joueront entre autres des pièces de Ferenc Farkas, György Ligeti ou encore Luciano Bériolo.

Vendredi 5 juin 2009 à 20h15 | Eglise Saint-Etienne | Waha (Marche).

Prix/concert : Adultes : 8€ ou 4 chèques culture | Etudiants et demandeurs d'emploi : 5€ ou 2 chèques culture | Article 27 : 1,25€

ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MARCHÉ/CINEY/ROCHEFORT.

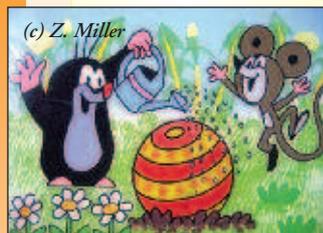
JEUNE PUBLIC

CINÉ-CONCERT

LA PETITE TAUPE de Zdenek Miller

PAR OLLIVIER LEROY ET PIERRE-YVES PROTHAIS

Projection d'un dessin animé tchèque très populaire, accompagnée en direct par deux musiciens fantasques maniant guimbardes, lames de métal et autres coquillages...



(c) Z. Miller

la Culture | Marche-en-Famenne.

Prix unique : 5€ ou 3 chèques culture | Article 27 : 1,25€

Une tournée « Jeunesses Musicales ».

Expositions

Toutes ces expositions, sauf mention contraire, ont lieu à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et sont accessibles gratuitement au public du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi et dimanche de 14h à 17h. Introduction sur rendez-vous (durée : environ 15 min./gratuit).

ILLUSTRATIONS ET LIVRES-OBJETS LE MONDE DES TOUT-PETITS DE JEANNE ASHBÉ

La grande douceur d'un univers tout en finesse de gestes vrais, observés de la réalité, d'un univers tout de tendresse, rythmée de couleurs, de signes et de mots.

Du 1^{er} au 31 mars 2009 | Ouverture dimanche 1^{er} mars 2009 | 11h : Spectacle pour bébés « Bramborry » (5€ ou 3 CC) | 11h45 : vernissage et brunch gratuit.

UNE EXPOSITION PROPOSÉE DANS LE CADRE DU MOIS DE LA PETITE ENFANCE EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE LOCALE PROVINCIALE DE MARCHÉ-EN-FAMENNE. AVEC LE SOUTIEN DU SDAC.

PHOTOGRAPHIES LES SAHRAOIS :

UN PEUPLE OUBLIÉ,
UNE LUTTE ENSABLÉE

Des photos pour savoir,
une exposition pour comprendre...

Du 14 avril au 8 mai | Fermé les dimanches et du 1 au 3 mai.

Animations spéciales sur rendez-vous | Du 14 avril : 20h Conférence « L'espoir des Sahraouis : une réalité ou une utopie ? » | par Jamal Zakari.

PROPOSÉE EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI ET ICRA INTERNATIONAL. UNE EXPOSITION PROPOSÉE EN PARTENARIAT AVEC OXFAM-SOLIDARITÉ ET LE COMITÉ DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI.



(c) Tineke D Haese

INFOS ET RÉSERVATIONS AU (084) 32.73.86

BEAU SUCCÈS POUR NOTRE CARNAVAL

RÉSULTATS DU CONCOURS DE CHARS 2009



1. Harmonie/Plovinète ;
2. Les Pémanes ;
3. Jeunes de Hargimont ;
4. Les Macrâles ;
5. Zibistoukets et Grutchouyoux
6. hAyeloween, Porte-Basse, Carine Granson, Gugusse, Centre H. Dunant.

RÉSULTATS DES GROUPES

1. Récup'art ;
2. Todi pî ;
3. Sin nom di jû ;
4. Les Turlupins, Les Amis de Théo.

1. SPORTS ET SCIENCES À L'ÉCOLE COMMUNALE DE AYE

L'école communale de Aye, soutenue par le Collège communal, dynamisée par son équipe éducative et le comité des parents, s'impose un nouveau défi : ajouter une nouvelle spécificité à sa palette pédagogique : promouvoir l'enseignement des sciences par l'attrait qu'elles peuvent avoir sur les jeunes esprits.

Lors de la présentation du projet présidé par le ministre de l'Enseignement obligatoire en personne, l'accent a été mis sur l'originalité de la démarche : aborder les sciences de manière ludique en partant des constats ou des découvertes empiriques avant d'aller vers l'explication théorique.



Les spécialistes présents ont notamment insisté sur les points suivants :

- Nos jeunes sont entourés de technologies de pointe mais ils se contentent trop souvent de regarder l'écran sans aller voir ce qui se passe derrière, même s'ils reconnaissent que la matière grise est demandée à tous niveaux.
- Les grands défis sont tournés aujourd'hui vers l'environnement et les énergies propres ; pourtant il y a un manque criant de spécialistes et de main d'œuvre dans ces domaines.
- Tenter d'accrocher dès l'école primaire semble être une des solutions pour motiver les enfants à se diriger vers les sciences et plus particulièrement vers la physique.

L'école communale de Aye ne se lance pas à l'aveuglette : elle a proposé des formations à ses enseignants, elle s'est entourée d'institutions spécialisée en la matière dont Agoria (Fédération de l'industrie technologique) qui financera un kit didactique destiné aux enseignants des 10 écoles pilotes dont Aye fait partie désormais.

Le ministre apporte son soutien total à l'initiative d'autant qu'il a lancé l'idée de former 15 enseignants pour en former d'autres : leur parrain est le célèbre climatologue belge Jean-Pascal Van Ypersele.

2. JOURNÉES "JEUNESSE DU PATRIMOINE"

La Ville a été retenue pour faire découvrir, à titre gratuit, des monuments et sites inscrits dans la thématique des Journées du Patrimoine 2009. L'EPN (Centre de Support Télématique) et le Comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction de Aye sont inscrits au programme.

Ces visites seront proposées aux jeunes des 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires et de l'enseignement secondaire du premier degré tous réseaux confondus.

3. CONFÉRENCE PRÉVENTION & DÉPISTAGE DU DIABÈTE

A l'initiative du Collège communal, de son échevinat Santé et de sa nouvelle Cellule Santé/VIASANO, cette conférence sur le thème du diabète organisée le mardi 02 décembre 2008 à 12H à la Salle du Studio, rue des Carmes, a été une réussite puisque plus de 80 agents communaux sont venus écouter l'exposé de Madame Vandooren, infirmière de l'APDPL*. Durant le dépistage, celle-ci a reçu l'aimable collaboration de deux représentants de l'Observatoire de la Santé, diplômés en santé publique.



Tout le monde l'a bien compris : le diabète pourrait être évité pour la plupart des citoyens, simplement en modifiant les comportements alimentaires par une alimentation plus saine et plus équilibrée et, en parallèle, en augmentant l'activité physique...! Pour rappel : 30 minutes/jour au moins pour un adulte et 60 minutes/jour au moins pour un enfant & adolescent.

Cette action de Prévention-Santé véhiculée par la Cellule Santé et son Programme VIASANO sera proposée ultérieurement dans les administrations publiques et privées sur le territoire marchois... A bon entendre !



BESOIN D'INFORMATION ?

N'hésitez pas à contacter M^{me} Cornet 084/32.69.94 (*APDPL : Association des Patients Diabétiques en Province de Luxembourg)

4. RÉSULTATS AU CONSERVATOIRE DANSE CLASSIQUE :



- **Excellence** : Sarah BORLON, May DUBOIS
- **Grande distinction** : Sophie DUCKERTS, Clara RICHTER, Pauline THIRY, Charlotte VANDERSTICHELEN

FORMATION MUSICALE :

QUALIFICATION 2

- **Excellence** : Thibault QUIRYNEN
- **Grande distinction** : Théophile de BEAUVOIR, Isaline KEUNEN, Elisabeth PEREMANS, Rémy QUIRYNEN, Léa RENAUD
- **Distinction** : Vrindivana Krishna BARRIBALL, François BEAUDOINT, Charline BELLAIRE, Aline BOUCHAT, Mathilde DERNIVOIS, Bertrand DESBULEUX, Alicia GILLET, Tristan HALLET, Noéline HANKART, Chloé HANOUL, Mathieu LACAVE, Marie-Odile PREVOT, Elodie SEVRIN
- **Satisfaction** : Pétronille AMEEUW, Emma Bourguignon, Camille DESBULEUX, Florian GIONNANE, Charlotte GREVISSE, Guillaume HENDRIKS, Nicolas HERIN, Julie HENROTI, Nicolas LEDENT, Lise MAERTEN, Sélin MOLA

QUALIFICATION ADULTE 2 :

- **Grande distinction** : Eric BERNABE
- **Satisfaction** : Alicia FRAIPONT, Brigitte MALENGREAU, Delphine MOREAU, Yvette RABODOMALALA

FORMATION INSTRUMENTALE :

FLÛTE : • **Satisfaction** : Louise MATAGNE

PIANO : • **Excellence** : Clément NTWARI NSHUTI

• **Grande distinction** : Sarah DERAVET

ORGUE : • **Grande distinction** : Sébastien BEAUDOINT

TROMPETTE : • **Grande distinction** : Axel BODART

PRIX DE LA VILLE : Sarah BORLON, May DUBOIS, Thibaut QUIRYNEN, Clément NTWARI NSHUTI

PRIX DU SOROPTIMIST : Sébastien BEAUDOINT, Axel BODART, Sarah BORLON, Sarah DERAVET, May DUBOIS, Sophie DUCKERTS, Louise MATAGNE, Clément NTWARI NSHUTI, Thibaut QUIRYNEN, Clara RICHTER, Pauline THIRY, Charlotte VANDERSTICHELEN.

5. ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'ARBRE 2008

Les plantations ont été organisées chez des agriculteurs de la commune afin d'étendre le réseau écologique et favoriser ainsi le développement de la nature et de la biodiversité. Ces actions ont aussi pour conséquence d'instaurer un nouveau dialogue entre les agriculteurs et la population.

A LA FERME DE MADAME GEORGES À VERDENNE, l'échevinat de l'environnement, le Grimm et la ferme pédagogique de Verdenne ont invité la population (adultes et enfants) à venir planter des arbres avec les Compagnons bâtisseurs (100^{ème} chantier organisé le 29/11) dans le but d'améliorer l'intégration paysagère de la ferme dans le paysage du village. Des aulnes, un noyer, un cerisier et des arbustes à fruits rouges (groseilliers, framboisiers, myrtilles...) ont été plantés et les enfants présents ont pu creuser, planter et même accrocher leur prénom aux plants. C'est dans le même esprit et avec le même but que les Compagnons bâtisseurs ont planté différentes essences à la ferme Vandestapele - Brugge à Hargimont.

" A LA S^{te} CATHERINE, TOUT BOIS REPREND RACINE ". C'est sous ce slogan et dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de la semaine de l'arbre qu'a eu lieu une distribution de plants aux particuliers par les employés du service Parcs et Jardins de la commune et des agents du DNF (26 sortes de plants étaient proposées - environ 2200 plants ont été remis).

6. ACTIVITÉS ORGANISÉES DURANT LES VACANCES DE PÂQUES



Si vous cherchez une activité pour votre enfant durant les vacances de Pâques, nous vous invitons à pousser la porte de l'asbl « Espaces Parents-Enfants ».

Des animateurs professionnels proposent aux enfants des activités s'articulant autour du jeu, de la créativité, du sport, de l'expression, de la découverte extérieure.

L'objectif est de mettre à la disposition des enfants un espace-temps dans lequel ils se sentent bien, s'amuse, découvrent, apprennent et vivent des projets en groupe. Un thème sert de fil conducteur. Les enfants sont regroupés en 3 tranches d'âge : 3/5 ans - 6/8 ans et 9/12 ans afin de pouvoir mieux répondre à leurs besoins. Ce centre de vacances est reconnu par l'ONE.

DATES DE L'ACTIVITÉ :

Début 06/04/2009 Fin : 17/04/2009

HORAIRES DES ACTIVITÉS :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

AGE DU PUBLIC : De 3 ans à 12 ans

PRIX : 1^{er} enfant : 7€/jour,

2^{ème} enfant : 4€/jour, les suivants : 2€/jour

LIEU : Marche / Waha / On

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

084/32.69.90 ou 85 ou 86

7. LA MÉDIATION DE QUARTIER

Voisin contre voisin : le courant ne passe vraiment plus ???!!! Le service de Médiation de quartier est là pour vous aider. Le médiateur est un intervenant neutre qui tentera de rétablir la communication entre les personnes en conflit et facilitera la recherche de solutions justes et satisfaisantes pour tous.

Et c'est pour qui ?

Pour toute personne, tant majeure que mineure, en conflit de voisinage ou de proximité pour des nuisances telles que : nuisances sonores, dégradation, injures, dépôts sauvages, etc.. ou tout autre problème relationnel.

Les médiateurs se déplacent à votre domicile du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sur rendez-vous.

Tél : 084/327.065 ou 084/327.076.

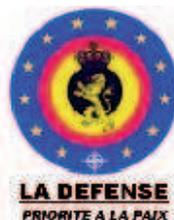
E-mail : mediateur@marche.be

SERVICE GRATUIT

8. DONATION AU RESTO DU CŒUR

Ce 12 février, le Chef de Corps du 3 Chasseurs à Pied - Camp de MARCHE, le Major Jean-Louis STILMANT, a rendu visite au Resto du Cœur de Marche-en-Famenne.

En effet, l'unité avait décidé d'offrir du matériel de cuisine dont elle n'avait plus usage. Après concertation, il a été décidé que l'ASBL Resto du Cœur serait l'association qui ferait le meilleur usage de ce matériel. C'est ainsi que le Chef de Corps a offert des "Dinner Box", des coffrets permettant de transporter et conserver des repas au chaud.



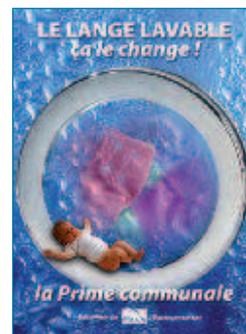
Le Major a pu découvrir le travail et le combat quotidiens des bénévoles qui se dévouent sans compter, au profit des moins nantis. La survie de l'ASBL dépend des bonnes volontés et des généreux donateurs.

Quelques grandes surfaces de la région participent à cette action de générosité. Le Resto du Cœur espère vivement que d'autres grandes surfaces les rejoignent et soient solidaires de cette action car les besoins sont nombreux. De plus, l'ASBL ayant été cambriolée à plusieurs reprises, bénévoles et nécessiteux sont les premières victimes à en subir les conséquences. Donner est un geste qui n'a pas de prix.

9. UNE PRIME COMMUNALE POUR L'USAGE DE LANGES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

LE CONSEIL COMMUNAL A DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

- d'instaurer une prime d'encouragement à l'utilisation de linges lavables et réutilisables accordée une seule fois par enfant et par ménage.
 - de fixer le montant de la prime à 50% du montant de la facture d'achat avec un maximum de 75€.
- Plusieurs factures peuvent être cumulées pour atteindre le plafond de 75€ mais les factures ne peuvent être antérieures au premier janvier 2007 et à la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population.
- que la prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant.
 - que le demandeur et l'enfant doivent être inscrits aux registres de la population de la commune.
 - que la demande doit être introduite auprès de l'administration communale avant que l'enfant n'atteigne l'âge de trois ans et doit être accompagnée des documents suivants : une copie de(s) facture(s) d'achat et une copie de la composition du ménage.
 - que dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la prime est libérée dans les trois mois de la décision du Collège communal.



RENSEIGNEMENTS :

Service ECO-CONSEIL 084/32 70 46
vincent.bernard@marche.be